Vos questions / nos réponses

LEGISLATION ACTUELLE SUR L'ACHAT DE 1cP-LSD

Par Profil supprimé Postée le 03/04/2021 16:46

> Bonjour, J'aimerais savoir si il est actuellement possible de commander du 1cP-LSD sans avoir de problème avec la justice, achat/détention. Évidemment, la commande de cette substance est destinée à un usage personnel. Merci beaucoup, bonne journée à vous.

Mise en ligne le 06/04/2021

Bonjour,

Concernant l’usage illicite des produits stupéfiants, il n’y a pas de distinction entre la sphère publique et la sphère privée.

S’il est possible de commander de nombreux produits stupéfiants sur internet, s’agissant d’une drogue illicite en France vous vous exposez au risque d’une interception par le service des douanes et d’une répression liée à l’usage interdit.

Cordialement
